

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20190402-D2019-12-DE
Date de télétransmission : 04/04/2019
Date de réception préfecture : 04/04/2019

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2019-12 en date du 02/04/2019 portant réalisation d'un emprunt bonifié pour financer les travaux de réfection de la Place du Bourg :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 02 avril 2019, à 19H30, suivant convocation en date du 27 mars 2019, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Andrée HARGE, Thierry BERGER, Christelle LATOUR, Christine CASTANET, Marc DUBREUIL, Roger DESROCHE, Michel JACQUET, Jean-Claude LEBLOIS, Thierry ARMAND.

Représentés : MM. Sylvie ALAMARGOT procuration à Alain FAUCHER.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	1	11	12	12	0

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour financer des dépenses d'équipement, la commune peut obtenir un emprunt à taux d'intérêt réduit, bonifié par le Département (6 000,00 € remboursables sur 10 ans au taux de 0,19 %).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité et après avoir pris connaissance des conditions générales des prêts :

1°) DEMANDE à bénéficier d'un prêt bonifié par le Département en vue de financer les travaux de réfection de la Place du Bourg :

- Montant du prêt : 6 000,00 €
- Bonification du Département : 1,5 point
- Taux d'intérêt après bonification : 0,19 %
- Durée : 10 ans
- Périodicité : annuelle
- Frais de dossier : 50 €

2°) DECIDE de contracter l'emprunt correspondant auprès de l'établissement bancaire ayant contractualisé avec le Département aux conditions précédemment citées.

3°) AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à prendre les décisions nécessaires aux fins envisagées.

A La Geneytouse, le 04 avril 2019

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 04 avril 2019.